

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
10 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
03 octobre 2026

DATE D’AFFICHAGE
13 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 26

PROCURATION(S) 7

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOU, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°17

ADHÉSION DE LA VILLE DE VAL-DE-REUIL AU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES (RFVE)

Mme Safia Behilil-Ramdane expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil, engagée de longue date dans une politique éducative globale et transversale, souhaite renforcer la cohérence et la lisibilité de ses actions en adhérant au Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE). Créé en 1998, ce réseau fédère plus d'une centaine de collectivités autour d'une approche intégrée des temps de vie des enfants et des jeunes, favorisant les échanges de pratiques, le plaidoyer national et l'innovation éducative.

Cette adhésion s'inscrit dans la continuité des dispositifs déjà déployés sur le territoire roivalois, tels que le Programme de Réussite Éducative (PRE), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), la Cité éducative ou encore les actions de soutien à la parentalité. Elle permettrait de structurer ces initiatives sous une bannière commune, tout en bénéficiant d'un accès privilégié à des ressources et à des groupes de travail thématiques.

Par ailleurs, le RFVE offre un cadre propice au partage d'expériences entre élus et techniciens, avec des rendez-vous adaptés aux spécificités locales.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20261010-D-26-10-17-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Enfin, cette adhésion renforcerait le positionnement de Val-de-Reuil comme acteur reconnu des politiques éducatives nationales, tout en affirmant son engagement en faveur d'une éducation globale et inclusive.

Le coût de cette adhésion est fixé à **285 €** par an pour une commune de la strate démographique de Val-de-Reuil.

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 (compétence générale du conseil municipal) et L. 2121-22 (délibération sur les affaires de la commune) ;
- **VU** le Code de l'éducation, notamment son article L. 111-1 (principe d'une éducation globale et partagée) ;
- **CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-de-Reuil consacre une part significative de son budget à l'éducation illustrant son engagement historique en faveur des politiques éducatives locales ;
- **CONSIDÉRANT** que l'adhésion au RFVE permettrait de capitaliser sur les dispositifs existants (PRE, CLAS, Cité éducative) en leur offrant une visibilité et une cohérence accrues, tout en facilitant les échanges avec d'autres collectivités engagées dans des démarches similaires
- **CONSIDÉRANT** que le réseau propose des outils concrets (groupes de travail, webinaires, plaidoyer national) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) et renforcer leur expertise ;
- **CONSIDÉRANT** que le coût de l'adhésion (285 € par an) est proportionné aux bénéfices attendus, tant sur le plan technique que politique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (M. Lény Rabotot avait quitté la salle) :

- **APPROUVE** l'adhésion de Ville de Val-de-Reuil au Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE) pour une durée indéterminée, sous réserve de l'acceptation de sa candidature par l'association.
- **APPROUVE** l'inscription au budget le montant de la cotisation annuelle de 285 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion, y compris la charte du réseau et ses éventuels avenants.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET